

CAISSE DES ECOLES DE CONTES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2024 A 17 HEURES

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre, à dix-sept heures, le Comité d'Administration de la caisse des écoles légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Miaglia, en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis TUJAGUE, Président, Maire de Contes.

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux membres du comité d'administration de la caisse des écoles
2. Adoption des procès-verbaux des séances des 27 juin et 07 octobre 2024
3. Décision modificative n° 1
4. Personnel – protection sociale complémentaire – adhésion prévoyance
Personnel – protection sociale complémentaire – participation mutuelle
Personnel – Rapport Sociale Unique 2023
5. Conventions de prestations de services avec la commune de Contes
6. Convention de prestation de services avec l'Office de la Jeunesse et de la Culture (O.C.J.C)
7. Admissions en Non-Valeur
8. Subvention au foyer socio-éducatif du collège des vallées du Paillon - Roger CARLES
9. Questions diverses

Etaient présents : M. Francis Tujague, Président, Mme Lykke Saviane, Vice-présidente, M. Alain Alessio, Mme Sandrine Mauras, représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Chloé Roig, Aurore Fotia, Sandra Tatlot, Anissa Koudri et M. Anthony Château, représentants des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusées : Mme Martine Abellan, représentante du conseil municipal et Mme Fabienne Haziza, Inspectrice de l'Education Nationale.

Participaient également à la réunion : Mme Véronique Borgia, directrice de l'école de la Vernéa, Mme Cécile Brau, directrice de l'école de la Pointe, Mme Julie Portalier, responsable du personnel et Mme Séverine Lanseman responsable administrative de la caisse des écoles.

Madame Lykke Saviane ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux membres. Elle les remercie pour leur engagement et remercie également les directions d'écoles présentes.

Adoption des procès-verbaux des séances des 27 juin et 07 octobre 2024.

Madame Lykke Saviane indique que les projets des procès-verbaux ayant été adressés avec la convocation, les membres du comité ont pu en prendre connaissance.

Elle précise qu'il est demandé de voter un PV pour lequel tous n'étaient pas présents et en explique la raison. En effet, en octobre, une convention a dû être mise en place pour les fonctions d'AESH. Elle rappelle que depuis la rentrée de septembre, c'est de nouveau l'Etat qui prend en charge ce personnel occupant leurs fonctions sur le temps de la pause méridienne. Il a donc fallu signer cette convention avec l'Etat.

Elle précise, que bien que la situation soit claire sur le papier, elle l'est beaucoup moins dans la réalité. C'est un métier qui n'est pas mis suffisamment en valeur et le fait est qu'il manque des postes dans tous les établissements scolaires.

Aucune observation n'étant formulée, les projets des procès-verbaux, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

Décision modificative n° 1

Madame Lykke Saviane explique que le budget de la caisse des écoles est adopté en avril. Elle rappelle que la caisse des écoles est un organisme autonome dont il est possible de modifier le budget en cours d'année, en général en fin d'année, au moyen d'une décision modificative.

Cette décision modificative permet de réajuster le BP en fonction des réalisations. Madame Lykke Saviane indique que le projet de décision modificative n° 1 du budget 2024 porte sur une augmentation des dépenses et des recettes de 81 000,00 euros. Elle donne le détail des différentes modifications proposées. Elle explique aux nouveaux délégués que le budget de la caisse des écoles ne concerne que les dépenses de fonctionnement et précise que tout ce qui concerne l'investissement est pris en charge sur le budget communal. Cela explique donc pourquoi il n'apparaît que des écritures de fonctionnement sur la décision modificative. Elle rappelle également que le budget doit être équilibré.

Madame Lykke Saviane fait lecture des chiffres qui laissent apparaître une baisse d'environ 4 000,00 € de produits qui est due aux deux jours de grève qui n'ont pas permis la facturation des repas. On constate également un produit important qui correspond à la subvention obtenue encore cette année suite à l'obligation de scolarité des enfants de 3 ans.

La baisse de dépenses d'énergie fait suite à une prévision de charges supérieure à la réalité. Le montant avait pris en compte une augmentation plus importante des tarifs. Elle remercie le travail des agents qui font attention et qui permet ainsi de constater une baisse des fournitures d'entretien.

Madame Lykke Saviane précise que la caisse des écoles a un véhicule en moins ce qui entraîne une baisse des frais de matériel roulant.

Elle explique que les 80 000,00 € de remboursement de frais à la commune correspondent à la mise à disposition de locaux et de personnel pour laquelle une convention a été signée entre la caisse des écoles et la commune. Cela permet à la commune de « facturer » à la caisse des écoles, les heures du personnel communal qui intervient dans les bâtiments ou qui travaille au titre de la caisse des écoles comme le service technique ou la comptabilité.

Elle souligne également que les charges de personnel sont une charge importante pour la caisse des écoles. Cela concerne les agents qui encadrent les enfants dont le nombre est conséquent.

A noter également les 7 400,00 € de charges de gestion courantes qui correspondent au frais pour des dérogations scolaires qui n'étaient pas prévues puisqu'elles sont intervenues en cours d'année.

Tout cela pour un total de 81 000,00 € de dépenses supplémentaires.

Au niveau des recettes, on observe - 4 250,00 € de produits des services du domaine et ventes diverses, répartis comme suit :

- - 4 600,00 € pour des ventes de repas en moins suite aux deux jours de grève donc moins de repas facturés
- + 350,00 € correspondant au remboursement de frais de dérogations scolaires d'enfants venant d'autres communes et scolarisés sur Contes.

Madame Lykke Saviane informe l'assemblée qu'une subvention de 79 800,00 € comme évoqué précédemment a été versée au titre de la scolarisation obligatoire des enfants dès l'âge de 3 ans et qui correspond au coût supplémentaire dû à cette obligation.

Et pour finir, un montant de 3 450,00 € correspondant au remboursement de la CPAM.

Elle précise que ce budget couvre l'entretien de chaque bâtiment, les assurances, l'électricité mais également le transport, le personnel ainsi que le matériel scolaire.

Elle souligne également que la somme est maintenue bien que les dotations de l'état soient en baisse et appuie sur le bon fonctionnement des écoles avec ce budget de presque 2 800 000,00 €. Il permet aux enfants d'être scolarisés dans des écoles bien entretenues.

Ces moyens permettent à tous les élèves d'avoir les mêmes opportunités qu'ils soient dans les sections ou non.

La décision modificative n°1 du budget 2024, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Madame Lykke Saviane passe ensuite la parole à Madame Sandrine Mauras.

Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents.

Madame Sandrine Mauras expose au comité qu'elle va présenter des délibérations concernant les agents de la caisse des écoles.

Elle rappelle que par délibération n° 2024 03 03 du 12 mars 2024, il a été donné mandat au Centre de Gestion des Alpes Maritimes afin qu'il s'occupe de la mise en concurrence. Elle fait lecture de la délibération qui détaille les accords collectifs.

Suite à l'avis du Comité Social Technique (CST), il est proposé une couverture de prévoyance aux agents. Madame Sandrine Mauras explique ce que cela permettra de garantir les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI).

Elle mentionne également la part de l'employeur qui sera de 75 % pour un revenu brut inférieur ou égal à 1 900,00 € et de 50 % pour un revenu brut supérieur à 1 900,00 €.

Cette adhésion prendra effet au 1^{er} janvier 2025.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Protection social complémentaire – Convention de participation pour la couverture risque santé des agents.

Madame Sandrine Mauras explique que suite à l'avis favorable prononcé par le CST, le 14 novembre 2024, pour que la caisse des écoles de Contes participe au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé, il est proposé au comité d'instaurer une participation mensuelle de 15,00 € par agent. La participation au financement des contrats et règlements labellisés des agents de la caisse des écoles pour le risque santé prendra effet dès le 1^{er} janvier 2025.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport Social Unique 2023.

Madame Sandrine Mauras rappelle que l'article n° 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales, d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU), en remplacement du bilan social.

Ce rapport doit être réalisé chaque année et permet de dresser un bilan des ressources humaines de l'établissement public. Le RSU 2023 a été présenté au comité social technique (CST) du 14 novembre 2024.

Elle présente, à titre d'information, ce rapport annuel dans lequel il est rappelé les différentes filières de la caisse des écoles, à savoir :

- Administrative pour 14 % des agents ;
- Technique pour 72 % des agents ;
- Sociale pour 14 % des agents ;

ainsi que les différentes catégories (A, B et C).

Il est aussi précisé que 34 % des agents titulaires sont à temps complet et 66 % à temps non complet. Concernant les contractuels, seuls 6 % des agents sont à temps complet et 94 % à temps non complet.

Madame Sandrine Mauras rappelle qu'un temps complet dans la fonction publique représente 1607 h par an. On constate un taux important de rotation dû à des départs en retraite, des congés de maternité ou des départs de la collectivité.

Les salaires représentent 46 % des dépenses de fonctionnement pour un budget de fonctionnement s'élevant à 2 572 946,00 €.

On peut lire également que 20,41 % des agents ont eu au moins un jour de carence, prélevé suite à une absence mais qu'aucun accident de travail n'a été déclaré sur l'année 2023.

21 % des agents ont effectué au moins 1 jour de formation dans l'année ce qui représente un budget de 7 775,00 €.

Madame Sandrine Mauras tient à remercier l'implication des agents de la caisse des écoles.

Madame Lykke Saviane reprend la parole.

Conventions de prestations de service avec la commune de Contes – Avenants n° 10 et 9

Madame la Vice-présidente rappelle que par délibération n° 2018 12 03 du 10 décembre 2018, il a été décidé de passer des conventions de prestations de services et de mises à disposition de locaux et de matériel entre la commune et la caisse des écoles.

Elle rappelle également que les montants de cette convention sont revus chaque année en fonction des besoins réels.

Au regard des décisions modificatives n° 1 des budgets de la caisse des écoles et de la commune, elle propose au comité de réviser le montant versé par la caisse des écoles à la commune en les fixant pour l'année 2024 à :

- 349 200,00 € pour la convention relative aux prestations de services (avenant n° 10) et
- 589 700,00 € pour la convention relative à la mise à disposition de locaux et de matériel (avenant n°9).

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Convention de prestation de service avec l'Office Communale de la Jeunesse et de la Culture – Avenant n° 7

Madame Lykke Saviane rappelle que par délibération n° 2018 12 05 du 10 décembre 2018, il a été décidé de passer une convention de prestations de services entre l'OCJC et la caisse des écoles. Elle souligne que la caisse des écoles met à disposition des agents sur le temps du centre de loisirs pour le ménage et le temps de restauration. En fonction des besoins, un réajustement est effectué.

Elle propose au comité de réviser le montant de la contribution pour l'année 2024 en le fixant à 23 100,00 €.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Admissions en Non-Valeur.

Madame la Vice-Présidente soumet au comité, sur proposition du receveur municipal, d'admettre en Non-Valeur des créances de la caisse des écoles qui ne pourront être recouvrées. Il s'agit de factures de cantine ou de transport scolaire pour lesquelles des poursuites ont été effectuées et sont restées infructueuses. Ces créances représentent un montant de 2 861,84 €.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Lykke Saviane donne la parole à Madame Sandrine Mauras

Subvention au foyer socio-éducatif du collège des vallées du Paillon – Roger CARLES

Madame Sandrine Mauras rappelle que lors du budget voté en avril, il est prévu de donner une subvention au collège pour les actions effectuées en dehors des heures de cours. Elle précise que cette action a été très appréciée lors du conseil d'administration du collège.

Madame Sandrine Mauras propose au comité d'attribuer, comme chaque année, une subvention d'un montant de 2 000,00 € au foyer socio-éducatif du collège des Vallées du Paillon – Roger CARLES, afin de l'aider à mener ses actions auprès des collégiens.

Elle précise par ailleurs, que le collège participe beaucoup à la vie de Contes au travers de nombreuses activités.

Mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Sandrine Mauras souhaite rappeler que les parents ainsi que les élus se sont mobilisés, ce qui a permis aux enfants de Sclos de rester scolarisés au collège de Contes. Il avait été trouvé une solution transitoire. Plusieurs familles de l'école Knecht de Drap avaient mis en place des dérogations scolaires afin que leurs enfants aillent au collège de l'Escarène. Des transports scolaires ont été mis en place. Cette décision avait pu être prise sous l'impulsion des parents et des élus.

Il est alors annoncé que le CDEN venait de valider la carte de secteur scolaire. Cette décision permet de maintenir la situation en attendant la construction d'un nouveau collège sur la commune de Drap.

Madame Lykke Saviane intervient en précisant que le collège de Contes est en sureffectif depuis 2019.

Le projet avait été inscrit dans le budget du Département.

Elle confirme que la mobilisation de chacun a permis cette réussite.

Elle souligne que seuls 10 enfants de Sclos étaient concernés par cette situation ce qui n'aurait pas eu un gros impact sur le taux de fréquentation du collège.

Questions diverses

Pas de questions.

Monsieur le Président, Francis Tujague, prend la parole.

Il précise qu'au vu de ses obligations et non pas par oubli des écoles, il ne peut pas participer à toutes les caisses des écoles. Celle-ci fonctionne très bien grâce au travail des élues et du personnel administratif.

Il rappelle que c'est un des services les plus importants de la commune qui comporte 49 agents ce qui est plus qu'au service technique.

Il souligne que la création de la caisse des écoles permet d'avoir une vision précise des moyens et besoins des

écoles. La caisse des écoles a un budget de fonctionnement important d'environ 2 800 000,00 €.
Toutes les infrastructures de la commune sont mises à disposition des écoles. L'école étant fondamentale, essentielle, la commune s'attache donc à la rendre prioritaire.

Il remercie toutes les personnes présentes et celles qui s'investissent pour le bon fonctionnement des écoles.

Pas d'autres questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h21.

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

Le président,
Francis TUJAGUE